

# INSCRIPTION NOUVEAUX ÉLÈVES

Dès l'AFFECTATION connue, vous devez procéder à l'INSCRIPTION

L'inscription se fait nécessairement en déposant le dossier sur place au lycée.

Pour cela vous devez :

- Retirer un dossier-papier dès le 30 juin
- Déposer ce dossier au lycée sur rendez-vous. Les rendez-vous se prennent lors du retrait du dossier

Élèves hors secteur : possibilité d'envoi du dossier par La Poste ; appeler la Vie Scolaire (05.59.01.07.87)

Pour la Seconde, vous pouvez faire une préinscription en ligne par Téléservices (du 30 juin au 4 juillet) :

Rendez-vous à l'adresse : <http://www.ac-bordeaux.fr/teleservices>

Saisissez l'identifiant & le mot de passe du représentant légal remis par le collègue

La télé-inscription n'est qu'une préinscription, elle permet de :

- prendre connaissance du **résultat de l'affectation**,
- confirmer ou refuser l'**inscription** au lycée,
- mettre à jour la **fiche administrative**,
- consulter les **pièces à fournir** (cf. également ci-dessous),
- préciser les **enseignements optionnels** souhaités.

## LA TÉLÉINSCRIPTION NE DISPENSE PAS DE DÉPOSER LE DOSSIER PAPIER

PIÈCES À FOURNIR :

- Documents contenus dans le dossier.
- Exeat (certificat de sortie) de l'établissement précédent.
- Attestation d'assurance scolaire.
- Photocopie de la carte d'identité de l'élève (recto-verso) ou passeport.
- En cas de séparation ou divorce, photocopie des décisions de justice concernant les enfants.
- Le volet de bourse si l'élève est nouvellement boursier pour l'année scolaire qui vient.
- Chèque d'adhésion à la Maison des Lycéens (facultatif) de 15 € (à l'ordre de « MDL du Lycée André Malraux ». Indiquer au dos le nom de l'élève).
- Chèque d'adhésion à l'Association Sportive (UNSS) (facultatif) de 10 € à l'ordre de « AS Argia ». Indiquer au dos le nom de l'élève.

INTERNES :- Photocopie de la carte Vitale

- Photo d'identité